



COMMUNE D'ARCANGUES

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 AVRIL 2024

Le Conseil Municipal s'est réuni le onze du mois d'avril deux mille vingt-quatre à 19 h 00.
La séance est ouverte sous la Présidence de Monsieur Philippe ECHEVERRIA, Maire,

Etaient présents : M. ECHEVERRIA Philippe, M. MAISTERRENA Didier, Mme CURUTCHET Maitena, M. GARMENDIA Jean, Mme LAFFONTAS Céline, M. VITIELLO Laurent, Mme HARAN Corinne, Mme CHARLANNE Sandrine, M. DARRIGOL Daniel, M. GAROSI Rémy, Mme DUCOURNAU Marcelle, M. PICOT Olivier, M. GARRIGUE Jean-Michel, M. GARIADOR Alain, Mme CAZAUX Marie-Christine, Mme FAVRE Nathalie, Mme DACHARY Sylvie, M. AIME Ramuntxo, Mme CABROL Laurence, Mme THOMAS Nélize.

Secrétaire de séance : M. MAISTERRENA Didier

Absents excusés :

Mme JOST Sybille ayant donné pouvoir à M. ECHEVERRIA Philippe

Mme BONNARDET Marlène ayant donné pouvoir à Mme CURUTCHET Maitena

M. FERRUS Stéphane

Nombre de membres en exercice : 23

Nombre de membres présents : 20

Nombre de membres ayant pris part au vote : 22

Date de la convocation: 29 mars 2024

Date d'affichage : 29 mars 2024

Pour : 22 Contre : 0 Abstention : 0

Délibération n° 2024/16

Compte Financier Unique 2023 - Désignation du président de séance

En application de l'article L2121-14 du code général des collectivités territoriales, dans les séances où le Compte Financier Unique est débattu, le conseil municipal élit son président. Dans ce cas, le Maire même s'il n'est plus en fonction, peut assister à la discussion mais doit se retirer au moment du vote.

Il est ainsi proposé de désigner Mme LAFFONTAS pour assurer la présidence de la séance durant la présentation et le vote du Compte Financier Unique 2023 du budget principal et des budgets annexes.

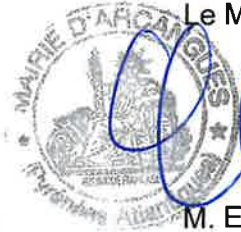
Vu l'article L2121-14 du code général des collectivités territoriales

Le conseil municipal :

DECIDE de désigner Mme LAFFONTAS pour assurer la présidence de la séance durant la présentation et le vote du Compte Financier Unique du budget principal et des budgets annexes.

Adopté à l'unanimité.

Le Maire,




M. ECHEVERRIA Philippe.

Le secrétaire,



M. MAISTERRENA Didier